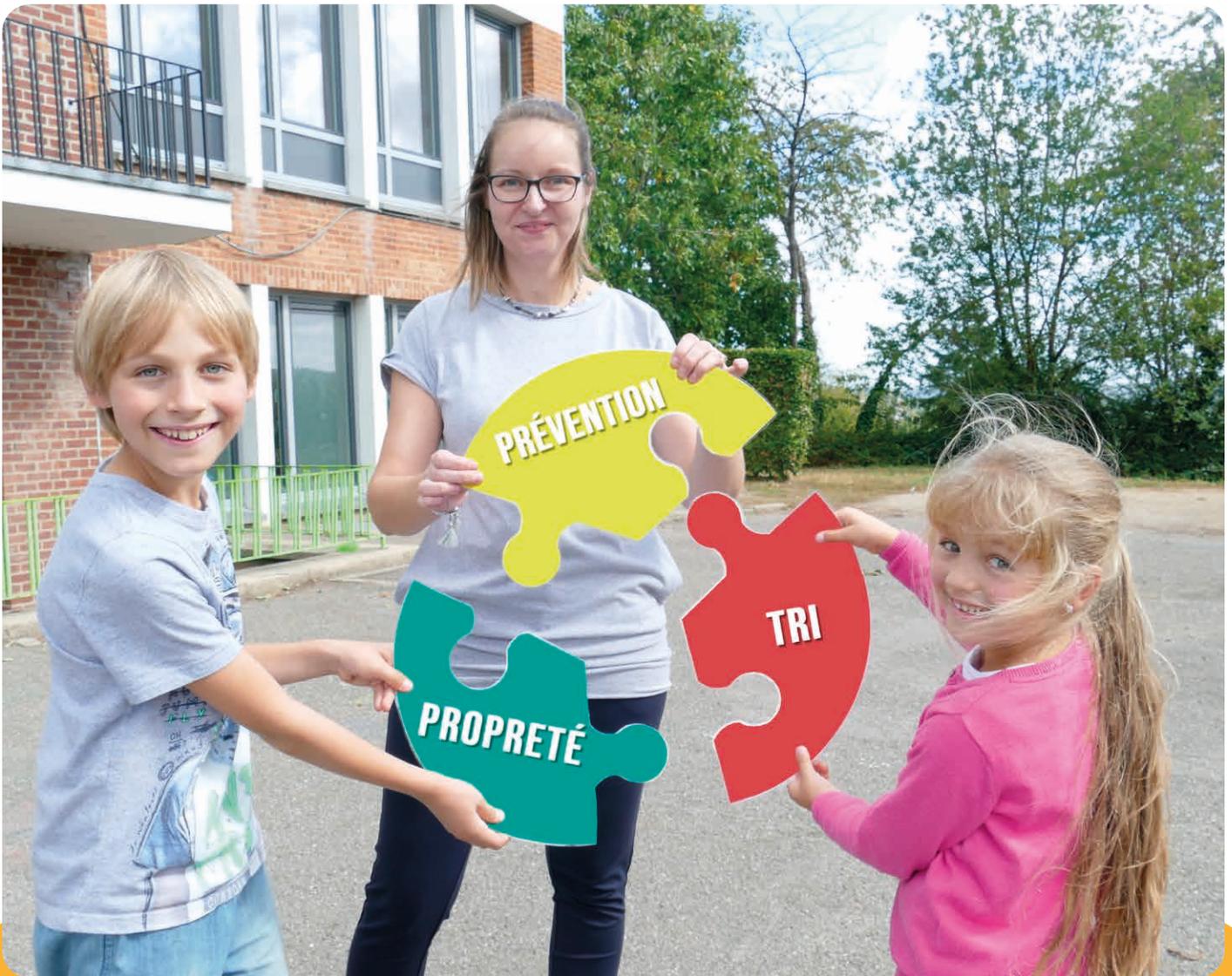


# **PARTIE 1**

## **ON Y CROIT!**



*Dans cette partie : la dynamique, la méthodologie, l'enjeu et les conditions du projet.*

### **Quelle philosophie pour la démarche ?**

Une démarche de label, simple et structurée, sérieuse et durable afin de faire de votre établissement

“une École Plus Propre dans une Wallonie Plus Propre”.

## A. Mise en contexte

### LABEL 'ECOLE PLUS PROPRE' : NOUS NOUS ENGAGEONS POUR MOINS DE DÉCHETS

#### OBJECTIFS DU PROJET

- ✓ Faire de la propreté un axe prioritaire dans les établissements scolaires.
- ✓ Permettre aux écoles d'« enseigner » les gestes propres de manière pratique et ludique.
- ✓ Impliquer les professeurs et la direction, les élèves et leur famille ainsi que le personnel d'entretien dans un projet commun à portée sociétale, éducative et environnementale.

Afin d'offrir de la cohérence dans l'approche, c'est une démarche globale de la gestion des déchets qui est proposée dans le cadre de ce label. Ainsi, chaque école aura l'opportunité de travailler sur les 3 axes que sont la propreté, le tri et la prévention des déchets.

Parce qu'une école plus propre, c'est une école qui réduit ses déchets à la source, qui les trie pour qu'ils soient recyclés et qui met tout en œuvre pour éviter qu'ils ne se retrouvent sur son propre sol ou abandonnés en pleine nature.

#### PARTENARIATS

Dans un contexte de préoccupation grandissante pour la préservation de l'environnement l'asbl Be WaPP, pour une Wallonie Plus Propre, a décidé de collaborer avec Fost Plus et les intercommunales de gestion de déchets pour mener à bien ce projet.



Les coordonnées des personnes de contact sont reprises à l'annexe 1.1.

#### PUBLIC ET/OU LIEU VISÉ

- ✓ L'initiative est proposée à toutes écoles fondamentales et secondaires de Wallonie tous réseaux confondus.
- ✓ Les actions visent les classes, les espaces partagés (cour de récréation, réfectoire, couloirs...) ainsi que les abords de l'école.

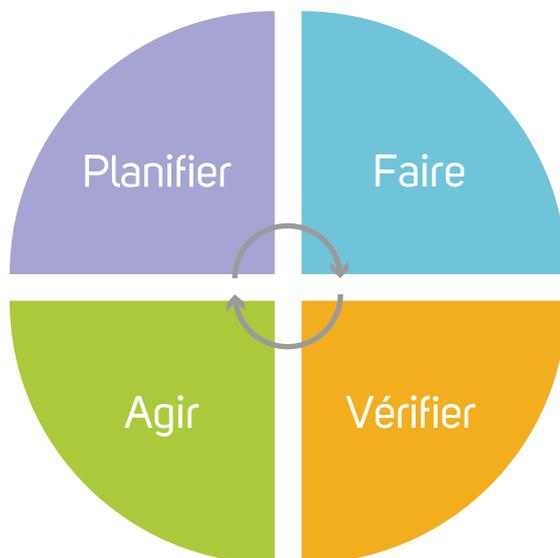
#### CONDITIONS POUR SE LANCER DANS LA DÉMARCHE « ÉCOLE PLUS PROPRE »

- ✓ La démarche doit être soutenue par la direction de l'établissement.
- ✓ Mettre en place une équipe représentative, reconnue et soutenue dans sa mission (la TEAM). Cette Team portera le projet tout au long de l'année scolaire et doit être composée d'élèves, d'enseignants, de la direction, d'un membre du personnel d'entretien, d'un représentant des parents...
- ✓ Respecter le planning tel qu'expliqué au point E.
- ✓ S'engager pour minimum 1 an. Un suivi est prévu les 2 années suivantes.



## B. Méthodologie

**DANS SA DÉMARCHE, L'ÉTABLISSEMENT SUIT LE CYCLE « PLANIFIER-FAIRE-VÉRIFIER-AGIR » REPRÉSENTÉ PAR LA ROUE DE DEMING.**



### 1. Planifier :

réalisation d'un « audit propreté – tri - prévention » par l'établissement, sur base d'une démarche proposée et flexible.

### 3. Vérifier :

en se basant sur les objectifs de son plan d'actions, chaque établissement vérifie les résultats de ses démarches et procède à une auto-évaluation via un 2<sup>ème</sup> audit.

### 2. Faire :

définition, planification des différentes étapes et mise en œuvre par l'établissement d'un plan d'actions cohérent<sup>1</sup> et reposant sur des objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, réalisables.

### 4. Agir :

- chaque établissement recommence un cycle dans une logique d'amélioration continue.
- les bonnes pratiques identifiées dans les établissements engagés sont partagées dans une optique de généralisation / d'adoption et d'adaptation de la démarche dans d'autres établissements.

Chaque établissement avance à son propre rythme en fonction de sa situation particulière, dans la démarche de labellisation. Néanmoins, chaque école devra entreprendre au minimum une action dans chaque pilier (propreté-tri-prévention) et chaque lieu (les classes, les espaces partagés et les abords de l'école) pour prétendre à la labellisation.

**Dans l'optique d'une amélioration continue**, ces actions peuvent s'ancrer dans le quotidien de l'établissement et/ou lors de moments 'extraordinaires' (par ex. fancy-fair, voyage scolaire...) mais aussi en dehors de l'école en partenariat avec le voisinage, la commune...

<sup>1</sup> Cohérence avec l'identité de l'établissement concerné et les résultats de l'audit

## C. Projet autonome ou projet accompagné

50 établissements seront sélectionnés sur base du formulaire rempli sur le site internet [walloniepluspropre.be](http://walloniepluspropre.be). Ce choix se fera de manière à ce que chaque région, chaque réseau et chaque niveau d'enseignement soit représenté de manière équitable (en fonction des dossiers introduits). La motivation des équipes servira à départager les établissements retenus. Les écoles bénéficieront de **l'accompagnement d'un expert de terrain (un membre d'une intercommunale de gestion des déchets ou un sous-traitant) durant 3 demi-journées, d'un suivi personnalisé ainsi que d'un soutien financier** pour mettre en place leur plan d'actions.

Les établissements qui souhaitent s'engager sur la voie d'une Ecole Plus Propre sans accompagnement extérieur peuvent fonctionner en toute autonomie en se reposant sur les documents et outils disponibles sur la **plate-forme** dédiée à cette initiative.

## D. Les outils

### ACCESSIBLES POUR TOUS :

- ✓ Un **dossier d'accompagnement** enrichi de nombreuses fiches-outil est à la disposition des écoles. Celui-ci est composé de 3 parties distinctes avec, dans chacune d'elle, des outils pratiques repris en annexe.
- ✓ Une **plate-forme web** en ligne ([monecolepluspropre.be](http://monecolepluspropre.be)) permettra de suivre l'état d'avancement de son projet, d'avoir sous la main tous les outils disponibles et d'établir des contacts entre les établissements participants.



### POUR LES ÉTABLISSEMENTS ACCOMPAGNÉS :

- ✓ Une **bourse** d'environ 1 000 € (en fonction de la taille de l'école) afin d'améliorer les infrastructures de propreté/tri/prévention\*.
- ✓ Un **accompagnement de terrain** durant 3 demi-journées et un suivi personnalisé.
- ✓ Un **compteur (clic')** permettant d'aider au comptage des déchets lors des phases d'audit.

*\*Pour plus d'infos consultez la liste des dépenses éligibles en annexe 1.3*

## E. Labellisation

Une évaluation externe est proposée en fin de processus. Selon les résultats obtenus, l'établissement scolaire pourra être labellisé « École Plus Propre ».

Au-delà des scores, l'important, c'est la démarche entreprise. Un discours encourageant, motivant, est favorisé. Les initiatives, même non abouties dans l'immédiat, sont valorisées via un prix d'encouragement. Les écoles qui ont atteint un résultat sont distinguées et célébrées.

La labellisation est proposée pour...

- ✓ reconnaître les efforts entrepris (reconnaissance par un organisme externe), et récompenser toutes les parties prenantes ;
- ✓ communiquer vers un public interne et externe (avec une reconnaissance à la clé) et ainsi sensibiliser d'autres acteurs ;
- ✓ dynamiser une mise en action et/ou entretenir une dynamique entreprise en se fixant un objectif ;
- ✓ offrir un regard externe aux établissements, une perspective complémentaire et inspirante pour aller plus loin.



## F. Planning

### EN VUE D'UNE LABELLISATION,...



1. Pour le 15 novembre au plus tard, l'établissement s'inscrit officiellement auprès de Be WaPP, pour une Wallonie Plus Propre, via le site internet <https://www.walloniepluspropre.be/ecoles/label-ecole-plus-propre>. Si possible, il précise déjà la composition de sa Team.
2. Deuxième quinzaine du mois de novembre, les établissements sont sélectionnés et avertis.
3. Avant la fin de l'année 2019, la Team bénéficie d'un premier demi-jour d'accompagnement et entame son 1<sup>er</sup> audit. <sup>2</sup>
4. Pour le 30 janvier au plus tard, l'établissement propose son plan d'actions à Be WaPP qui le valide ou propose des pistes d'améliorations. Dès ce moment, l'établissement peut faire appel à la bourse mise à sa disposition.
5. En février, la Team bénéficie d'un second demi-jour d'accompagnement pour l'aider dans la mise en oeuvre de son plan.<sup>2</sup>
6. De février à avril, l'établissement concrétise son plan d'actions.
7. Entre le 20 avril et le 1<sup>er</sup> mai, l'établissement bénéficie d'un 3<sup>ième</sup> ½ jour d'accompagnement en vue de procéder à son 2<sup>e</sup> audit.
8. Le 1<sup>er</sup> mai au plus tard, l'établissement communique son bilan à Be WaPP.
9. Durant la première quinzaine de mai, les résultats des différents établissements sont mesurés.
10. Durant la deuxième quinzaine de mai, les établissements lauréats reçoivent le label "École Plus Propre" pour autant que les conditions minimales soient atteintes.

<sup>2</sup>Les écoles non-sélectionnées pour bénéficier de l'accompagnement de terrain peuvent poursuivre le processus en autonomie grâce au dossier d'accompagnement et à la plate-forme web mise à leur disposition.



## G. Quelles conditions pour recevoir le label "École Plus Propre"



- ✓ Adopter une **méthodologie participative, active et responsabilisante**.
- ✓ Adopter une démarche **d'amélioration continue** qui suit le cycle « planifier-faire-vérifier-agir ».
- ✓ Cette démarche devra inclure : des actions de sensibilisation mais aussi un **niveau d'implication suffisant et une réflexion quant à la pérennisation** du projet.
- ✓ Mettre en place un **plan d'actions cohérent** en fonction des constats identifiés lors de l'audit.
- ✓ Mener au minimum une action **prévention**, une action **tri**, et une action **propreté** et veiller à ce que **chaque lieu (classe, espaces partagés, abords de l'école)** soit touché par au minimum une initiative.
- ✓ Atteindre des résultats suffisants par rapport aux objectifs du plan d'actions. Ces objectifs viseront une **amélioration concrète de la propreté** au sein et/ou aux abords de l'école.
- ✓ Assurer une **communication** claire, accessible et adaptée au(x) public(s) concerné(s), en interne et vers l'extérieur, sur les actions entreprises et sur les résultats obtenus.

*Critères d'évaluation en annexe 1.2*

## H. Quelles conditions pour utiliser le label

Le label « Ecole Plus Propre » est une propriété de Be WaPP. Be WaPP est le seul organisme qui peut officiellement l'octroyer, en concertation avec le responsable de l'accompagnement de terrain.

1. L'obtention et l'utilisation du label sont gratuites pour les établissements.
2. L'établissement attend la confirmation de l'octroi du label par Be WaPP avant de l'utiliser.
3. Chaque utilisation du label spécifie l'année d'octroi -par ex : *Ecole Plus Propre 2019*- ou les années d'octroi -par ex : *Ecole Plus Propre 2019, 2020, 2022*.
4. Sur une page Internet, la mention du label est toujours accompagnée d'un lien hypertexte renvoyant vers le site [www.walloniepluspropre.be](http://www.walloniepluspropre.be).
5. Sur les réseaux sociaux, la mention du label est toujours accompagnée du hashtag **#WalloniePlusPropre**